

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2738

14 décembre 2010

SOMMAIRE

Assulux SA	131393	Goodman Serpentine Logistics (Lux) S.à r.l.	131416
Atrium Invest SICAV-SIF	131419	Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l. ..	131417
BOA Luxembourg Holding S.à r.l.	131378	Goodman Tanzanite Logistics (Lux) S.à r.l.	131417
Chinna S.A.	131401	Goodman Turquoise Logistics (Lux) S.à r.l.	131418
Chinna S.A., SPF	131401	Hakoris S.à r.l.	131421
Equinox Two S.C.A.	131414	Helios Europe S.à r.l.	131421
Eurazeo Management Lux S.A.	131424	Henri Guillaume II, Société civile immobilière	131422
Fipoluc S.A.	131392	Hercules Investments S.à r.l.	131422
Fontainbleu S.A.	131393	High Noon Corporation S.à r.l.	131423
Future Prospects S.A.	131399	Holdinfin S.A.	131421
Gastrom Pommerlach S.A.	131407	Hong Kong Garden Sàrl	131423
Gastrom Schmëtt S.A.	131410	Hudson River Management S.à r.l.	131422
General Construction and Development Holdings S.A.	131418	Ighen International S.A.	131423
GEO M S.à r.l.	131418	Ile de France Investissements S.A.	131424
Geopark II S.A.	131420	INFORMATION INTEGRITY (Luxembourg) S.à r.l.	131422
Gerinter S.A.	131420	Information Services Trans Europe S.à r.l.	131423
Gers Investments	131393	Januaship Holding S.A.	131393
Goodman Cobalt Logistics (Lux) S.à r.l.	131394	Lafayette 23 S.à r.l.	131396
Goodman Feldspar Logistics (Lux) S.à r.l.	131396	Mats S.à r.l.	131394
Goodman Heliotrope Logistics (Lux) S.à r.l.	131396	Nuzi's Café S.à r.l.	131403
Goodman Hematite Logistics (Lux) S.à r.l.	131399	Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l.	131397
Goodman Herten Logistics (Lux) S.à r.l.	131400	Oxford Aviation Academy Luxembourg 3 S.à r.l.	131408
Goodman Jasper Logistics (Lux) S.à r.l.	131401	Renaissance Agence Immobilière S.A. ..	131416
Goodman Lazulite Logistics (Lux) S.à r.l.	131403	Steppe Investments S.A.	131400
Goodman Leucite Logistics (Lux) S.à r.l.	131407	Tiger Holding Five S.à r.l.	131411
Goodman Magnetite Logistics (Lux) S.à r.l.	131407	T.N.D. s.à r.l.	131404
Goodman Malachite Logistics (Lux) S.à r.l.	131410	Weser Properties S.à r.l.	131417
Goodman Pyrite Logistics (Lux) S.à r.l.	131410	Woolwatts International SA	131424

BOA Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 155.217.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of the month of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“AEA Europe Fund L.P.”, a Cayman Islands exempted limited partnership with registered office c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104 registered under number MC 31483 represented by its General Partner, AEA Investors Partners Europe L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership with registered office c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104, registered under number MC 31484 itself represented by its general partner AEA Management (Cayman) LTD a Cayman Islands limited company with registered office c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104, certificate of incorporation WK-138834,

here represented by Mr Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 22 October 2010, which shall be registered together with the present deed.

Such appearing party is the sole shareholder of "BOA Luxembourg Holding S.à r.l.", (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 155217, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 October 2010, number 2172.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all thirty-five thousand (35,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

(A) Restructuring of the issued share capital of the Company by

(i) creating five (5) classes of ordinary shares, namely Class A ordinary shares, Class B ordinary shares, Class C ordinary shares, Class D ordinary shares and Class E ordinary shares (together the “Ordinary Classes” and each share thereof, an “Ordinary Share”), each with a nominal value of one Euro (€ 1);

(ii) determining the rights attached to each class of shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation under Item (C) below;

(iii) reclassifying the thirty-five thousand (35,000) existing shares into Ordinary Shares, pro rata per Ordinary Class, being seven thousand (7,000) in each of Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares and Class E Ordinary Shares (and with respect to each shareholder, pro rata to the holdings of each shareholder by dividing its holdings by five (5));

(B) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of sixty-five thousand Euro (€ 65,000.-) so as to bring it from its current amount of thirty-five thousand Euro (€ 35,000.-) to one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) by the issue of

13,000 Class A Ordinary Shares;

13,000 Class B Ordinary Shares;

13,000 Class C Ordinary Shares;

13,000 Class D Ordinary Shares; and

13,000 Class E Ordinary Shares;

each of a nominal value of one Euro (€ 1.-), for a total subscription price of fifty-nine million five hundred thousand Euro (€ 59,500,000.-); allocation of the balance of the subscription price of an amount of fifty-nine million four hundred thirty-five thousand Euro (€ 59,435,000.-) to the share premium account of the Company; subscription to sixty-five thousand (65,000) new shares by AEA Europe Fund L.P., the sole shareholder of the Company; payment of the subscription price in cash; consequential amendment of the articles;

(C) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth above.

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolution was passed;

Sole resolution

The sole shareholder resolved to restructure the issued share capital of the Company as set forth below.

The sole shareholder resolved to create five (5) classes of ordinary shares, namely Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares and Class E Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1) and to determine the rights attached to the Ordinary Shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation below.

The sole shareholder then resolved to reclassify the thirty-five thousand (35.000) existing shares into Ordinary Shares, pro rata per Ordinary Class, being seven thousand (7,000) in each of Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares (and with respect to each shareholder, pro rata to the holdings of each shareholder by dividing its holdings by five (5)).

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of sixty-five thousand Euro (€ 65,000.-) so as to bring it from its current amount of thirty-five thousand Euro (€ 35,000.-) to one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) by the issue of

- 13,000 Class A Ordinary Shares;
- 13,000 Class B Ordinary Shares;
- 13,000 Class C Ordinary Shares;
- 13,000 Class D Ordinary Shares; and
- 13,000 Class E Ordinary Shares;

each of a nominal value of one Euro (€ 1.-), for a total subscription price of fifty-nine million five hundred thousand Euro (€ 59,500,000.-) and to allocate the balance of the subscription price of an amount of fifty-nine million four hundred thirty-five thousand Euro (€ 59,435,000.-) to the share premium account of the Company.

Thereupon the sole shareholder of the Company subscribed to all the new shares so issued and paid the total aggregate subscription price of fifty-nine million five hundred thousand Euro (€ 59,500,000.-) in cash.

Evidence of the payment of the total aggregate subscription price was shown to the undersigned notary.

Further thereto the new shares were issued fully paid, the share capital of the Company increased to one hundred thousand Euro (€ 100,000.-), and the sole shareholder resolved to allocate an amount equal to the nominal value to the newly issued Shares to the share capital and the balance to the freely distributable share premium.

The sole shareholder then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth in such articles, as set forth below:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “BOA Luxembourg Holdings S.à r.l.” (the “Company”) exists with one or more shareholders . The Company is governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 5. Share capital. The issued Share capital of the Company is set at one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) represented by a total of one hundred thousand (100,000) Shares, divided into:

twenty thousand (20,000) Class A Ordinary Shares,
twenty thousand (20,000) Class B Ordinary Shares,
twenty thousand (20,000) Class C Ordinary Shares,
twenty thousand (20,000) Class D Ordinary Shares, and
twenty thousand (20,000) Class E Ordinary Shares
each of a nominal value of one Euro (€ 1.-).

Art. 6. Increase and Reduction of Share Capital.

6.1. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting, subject to and in accordance with the provisions of the Articles, including as to reductions of capital through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class(s) of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es).

6.2. Each Ordinary Class gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in Class, in case of redemption of such Class, to the Available Amount (subject however to the Cancellation Value per Share as determined pursuant hereto) for the relevant period to which the Ordinary Class relates:

6.2.1. The period for Class A Ordinary Shares is the period starting on the date of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2010 Interim Accounts (the "Class A Period");

6.2.2. The period for Class B Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2011 Interim Accounts (the "Class B Period");

6.2.3. The period for Class C Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2012 Interim Accounts (the "Class C Period");

6.2.4. The period for Class D Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2013 Interim Accounts (the "Class D Period");

6.2.5. The period for Class E Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2014 Interim Accounts (the "Class E Period");

6.2.6. In the event an Ordinary Class has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such Ordinary Class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant Ordinary Class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another Class Period) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Ordinary Class, provided that if there is no Interim Account Date for such Ordinary Class, the Period of such Ordinary Class, will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class E Period and the Ordinary Classes not repurchased and not cancelled in their respective Period as per article 6.2.1. to 6.2.5. shall come in the order of Class A to Class E (to the extent not previously repurchased and cancelled).

6.3. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of an Ordinary Class, such Ordinary Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Ordinary Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the holders of Ordinary Shares of the repurchased and cancelled Ordinary Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Ordinary Class held by them and cancelled.

6.3.1. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Ordinary Class to be repurchased and cancelled.

6.3.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Ordinary Classes A, B, C, D, and E shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Ordinary Class for the relevant Period pursuant to article 6.2. unless otherwise resolved by the General Meeting provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.3.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Ordinary Class, the Cancellation Value Per Share as so determined will become due and payable by the Company.

Art. 7. Shares General.

7.1. Each Share is entitled to such rights as set forth in the Articles.

7.2. Each Share carries one vote.

7.3. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per Share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.4. Shares are freely transferable among Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfers of Shares to non-Shareholders is subject to the consent of Shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 8. Management of the Company. The Company is managed by one or several Managers who need not (but may) be Shareholders. In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of managers.

The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. If there is a sole manager, any reference herein to Board of Managers shall be read as a reference to a sole Manager (as relevant).

Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the General Meeting or as may be provided herein.

The Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given (by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication) to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any two Manager or as may be resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

The Company will be bound by the sole signature of the Manager in the case of a sole Manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two Managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Manager (if there is only one) or the Board of Managers or any two Managers (including by way of representation).

Art. 9. Managers Indemnification.

9.1. The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2. Subject to the exceptions and limitations listed in article 9.3., every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3. No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

9.3.1. Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2. With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3. In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

9.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by the Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Each Shareholder may take part in collective decisions and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Meetings shall be called by convening notice addressed to all Shareholders by courier or registered mail to their address appearing in the register of Shareholders or by email or facsimile at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders by courier or registered mail to their address appearing in the register of Shareholders or by email or facsimile at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital (whether at first or second call) provided however that decisions concerning the amendment of the Articles (and such decisions requiring the same majorities than an amendment of the Articles) are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year’s end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions.

13.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued Share capital of the Company.

13.2. The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of the General Meeting in accordance with the provisions of the Articles and as set forth hereafter.

13.3. The Shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.4. Any share premium may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.5. Distributions declared may be paid in any currency selected by the Manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager or as the case may be the Board of Managers unless otherwise decided by the General Meeting. The Manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years and not thereafter claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

13.6. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

13.6.1. an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Ordinary Share shall be distributed equally to all holders of Ordinary Shares pro rata to their Ordinary Shares regardless of class, then

13.6.2. the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the Ordinary Class in which Period the relevant dividend was declared.

Art. 14. Dissolution.

14.1. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the board of managers then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

14.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid:

14.2.1. first an amount equal to (i) 0.25% of the nominal value of each Ordinary Share and (ii) the aggregate subscription price of all Ordinary Shares, equally to all holders of Ordinary Shares pro rata to their Ordinary Shares regardless of class and, then

14.2.2. the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the Ordinary Class in which Period the dissolution occurred.

Art. 15. Definitions.

Articles	means the present articles of incorporation of the Company
Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Ordinary Class to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Ordinary Class to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Board of Manager	means the board of managers (conseil de gérance) of the Company (if there is more than one managers and otherwise the sole manager)
Cancellation Value Per Share	means the amount determined pursuant to article 6
Class A Interim 2010 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Ordinary Shares.
Class A Ordinary	means the ordinary class A of shares
Class B Interim 2011 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Ordinary Shares.
Class B Ordinary	means the ordinary class B of shares
Class C Interim 2012 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Ordinary Shares.
Class C Ordinary	means the ordinary class C of shares

Class D Interim 2013 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Ordinary Shares.
Class D Ordinary	means the ordinary class D of shares
Class E Interim 2014 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Ordinary Shares.
Class E Ordinary	means the ordinary class E of shares
Class Period	Means the Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period and Class E Period.
General Meeting	means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case may be to the extent permitted by law, written resolution of the Shareholders)
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Ordinary Class, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period (it being understood that if no Interim Accounts are prepared, the relevant Interim Accounts Date shall be deemed to be the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant Period).
Interim Accounts Manager	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Ordinary Class	means a manager (gérant) of the Company
Ordinary Shares	means any of Class A Ordinary, Class B Ordinary, Class C Ordinary, Class D Ordinary and Class E Ordinary (in issue) (and "Ordinary Classes" means all such Classes)
Shareholder	means the shares of the Ordinary Classes (or any thereof)
Shares	means a holder of Shares of the Company
Total Cancellation Amount	means all the shares in issue on the Company regardless of Class
	means the amount determined pursuant to article 6

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the Article, the shareholders refer to the relevant legislation." There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at seven thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«AEA Europe Fund L.P.», un limited partnership inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC 31483 ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, BP-309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans, représenté par son general partner, AEA Investors Partners Europe L.P., un limited partnership inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC 31484 ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, BP-309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans, étant lui-même représenté par son general partner, AEA Management (Cayman) LTD, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, BP-309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans, dont le certificat de constitution est le WK-138834,

ici représentée par Monsieur Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 octobre 2010, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de " BOA Luxembourg Holding S.à r.l.", (ci-après la "Société") une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Albert

Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155217, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 octobre 2010, numéro 2172.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'associé unique détient l'intégralité des trente-cinq mille (35.000) parts sociales émises dans la Société, de manière à ce que des décisions puissent être prises valablement sur tous les points figurants à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

(A) Restructuration du capital social émis dans la Société comme suit:

(i) création de cinq (5) classes de parts sociales ordinaires, c'est-à-dire une Classe A de parts sociales ordinaires, une Classe B de parts sociales ordinaires, une Classe C de parts sociales ordinaires, une Classe D de parts sociales ordinaires et une Classe E de parts sociales ordinaires (ensemble avec les «Classes Ordinaires») et chacune des parts sociales y afférentes représentant une «Part Sociale Ordinaire»), ayant chacune une valeur nominative d'un euro (EUR 1);

(ii) détermination des droits attachés aux Parts Sociales Ordinaires et aux Parts Sociales Préférentielles tel que défini aux articles modifiés et soumis à la refonte auxquels il est fait référence au point (C) ci-dessous;

(iii) reclassification des trente-cinq mille (35.000) parts sociales actuelles en Parts Sociales Ordinaires, au pro rata pour chaque Classe Ordinaire, c'est-à-dire sept mille (7.000) parts sociales dans chacune des Classe A Ordinaire, Classe B Ordinaire, Classe C Ordinaire, Classe D Ordinaire, Classe E Ordinaire (et en ce qui concerne chacun des associés, au pro rata par rapport au holding de chacun des associés en divisant leur holding par cinq (5));

(B) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000.-), de sorte à porter son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000.-) à cent mille euros (EUR 100.000.-) en émettant

13.000 Parts Sociales de Classe A;

13.000 Parts Sociales de Classe B;

13.000 Parts Sociales de Classe C;

13.000 Parts Sociales de Classe D;

13.000 Parts Sociales de Classe E;

ayant chacune une valeur nominative d'un euro (EUR 1,-), pour un prix total de souscription s'élevant à cinquante-neuf millions cinq cent mille euros (EUR 59.500.000,-); allocation de la valeur nominative des nouvelles Parts Sociales au capital social et d'un montant de cinquante-neuf millions quatre cent trente-cinq mille euros (EUR 59.435.000,-) à la prime d'émission de la Société; souscription à soixante-cinq mille (65.000) nouvelles parts sociales par AEA Europe Fund L.P., l'associé unique de la Société; paiement du prix de souscription en espèces; par conséquent, modification des statuts;

(C) Modification et refonte des statuts coordonnés de la Société de manière à tenir compte des résolutions susmentionnées et à procéder aux modifications susmentionnées.

Une fois que ce qui précède a été approuvé par l'assemblée générale, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de restructurer le capital social de la Société tel que défini ci-après.

L'associé unique a résolu de créer cinq (5) classes de parts sociales, une Classe A Ordinaire, une Classe B Ordinaire, une Classe C Ordinaire, une Classe D Ordinaire et une Classe E Ordinaire, ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), et de déterminer les droits attachés aux Parts Sociales Ordinaires tel que défini ci-dessous dans les statuts coordonnés modifiés et soumis à la refonte.

L'associé unique a ensuite décidé de reclassifier les trente-cinq mille (35.000) Parts Sociales actuelles en Parts Sociales Ordinaires, au pro rata pour chacune Classe Ordinaire, c'est-à-dire sept mille (7.000) parts sociales dans chacune des Classe A Ordinaire, Classe B Ordinaire, Classe C Ordinaire, Classe D Ordinaire et Classe E Ordinaire (et en ce qui concerne chacun des associés, au pro rata par rapport au holding de chacun des associés en divisant leur holding par cinq (5)).

L'associé unique a, par ailleurs, décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-), de sorte à porter son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) en émettant

13.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe A;

13.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe B;

13.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe C;

13.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe D; et

13.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe E;

ayant chacune une valeur nominative d'un euro (EUR 1,-) pour un prix total de souscription de cinquante-neuf millions cinq cent mille euros (EUR 59.500.000,-) et d'allouer la différence du prix de souscription d'un montant de cinquante-neuf millions quatre cent trente-cinq mille euros (EUR 59.435.000,-) à la prime d'émission de la Société.

Sur ce, l'associé unique de la Société a souscrit à l'intégralité des nouvelles parts sociales émises et a payé le solde du prix total de souscription de cinquante-neuf millions cinq cent mille euros (EUR 59.500.000,-) en numéraire

Une preuve témoignant du paiement du solde total du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

A la suite de ceci, les nouvelles parts sociales ont été émises, entièrement payées, le capital social de la Société a été augmenté à cent mille euros (EUR 100.000,-), et l'associé unique a résolu d'allouer un montant équivalent à la valeur nominative aux nouvelles Parts Sociales émises au capital social et la différence à la prime d'émission librement distribuable.

L'associé unique a ensuite décidé de modifier et de soumettre à la refonte les statuts coordonnés de la Société de manière à tenir compte des résolutions susmentionnées et de procéder aux modifications conformément aux statuts tels qu'énoncé ci-après:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée composée d'un ou plusieurs associés sous la dénomination de «BOA Luxembourg Holding S.à r.l.» (la «Société»). La Société est régie par les présents statuts et les dispositions légales y afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitée. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision d'une Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par un total de cent mille (100.000) Parts Sociales divisées en

vingt mille (20.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A,
vingt mille (20.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe B,
vingt mille (20.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe C,
vingt mille (20.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe D et
vingt mille (20.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe E
ayant chacune une valeur nominative d'un euro (EUR 1,-).

Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital Social.

6.1 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit sur résolution de l'Assemblée Générale, sous réserve de, et conformément aux dispositions des Statuts, y compris celles relatives aux réductions de capital par l'annulation de Parts Sociales, y compris l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entière(s) de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) Classe(s).

6.2 Chaque Classe Ordinaire donne, en cas du rachat de cette classe, droit à ses détenteurs au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (sous réserve toutefois de la Valeur d'Annulation par Part Sociale telle que déterminée dans les présents Statuts) pour la période concernée à laquelle la Classe Ordinaire se réfère;

6.2.1 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe A est la période commençant le jour de la constitution et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2010 (la «Période de Classe A»);

6.2.2 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe B est la période commençant après la Période de Classe A et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2011 (la «Période de Classe B»);

6.2.3 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe C est la période commençant après la Période de Classe B et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2012 (la «Période de Classe C»);

6.2.4 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe D est la période commençant après la Période de Classe C et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2013 (la «Période de Classe D»);

6.2.5 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Classe E est la période commençant après la Période de Classe D et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe E 2014 (la «Période de Classe E»);

6.2.6 Dans le cas où une Classe Ordinaire n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette Classe Ordinaire pourront recevoir, en cas de rachat et d'annulation de la Classe Ordinaire concernée, le Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commence le jour suivant la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède une autre Période de Classe) et se termine à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe Ordinaire, étant entendu que s'il n'y a pas de Date des Comptes Intérimaires pour cette Classe Ordinaire, la Période de cette Classe Ordinaire se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première année comptable après la date de commencement de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commence le jour suivant la Période de Classe E et les Classes Ordinaires qui ne sont pas rachetées et annulées dans leur Période respective en vertu des articles 6.2.1 à 6.2.5 viendront dans l'ordre de la Classe A à la Classe E (dans la mesure où elles n'ont pas été préalablement rachetées et annulées).

6.3 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe Ordinaire, cette Classe Ordinaire donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Classe Ordinaire, au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale) et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Classe Ordinaire rachetée et annulée percevront de la Société un montant équivalant à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe Ordinaire concernée qu'ils détiennent et qui est annulée.

6.3.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe Ordinaire devant être rachetées et annulées.

6.3.2 Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes Ordinaires A, B, C, D et E correspond au Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe Ordinaire concernée pour la Période concernée en vertu de l'article 6.2, sauf si l'Assemblée Générale en a décidé autrement, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

6.3.3 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe Ordinaire concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale ainsi déterminée deviendra exigible et payable par la Société.

Art. 7. Parts Sociales - Généralités.

7.1 Chaque Part Sociale dispose des droits définis dans les Statuts.

7.2 Chaque Part Sociale donne droit a une voix.

7.3 Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les codétenteurs de Parts Sociales devront désigner une seule personne pour les représenter à l'égard de la Société.

7.4 Les Parts Sociales sont librement transférables entre Associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non Associés que moyennant le consentement donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 8. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants qui ne doivent pas (mais peuvent) être des Associés. En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un conseil de gérance.

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration entrant dans le cadre de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil de Gérance. En cas de gérant unique, toutes les références au Conseil de Gérance devront être lues comme des références au Gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'un autre moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné (par câble, télégramme, télex, email ou télécopie, ou tout autre moyen de communication similaire) aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de deux Gérants ou tel que décidé à la réunion du Conseil concernée ou une réunion du Conseil subséquente.

La Société sera engagée par la signature du Gérant unique en cas d'un seul Gérant, et dans le cas d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux Gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant unique (s'il n'y a qu'un seul Gérant) ou le cas échéant par le Conseil de Gérance ou deux des Gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Indemnisation des gérants.

9.1 Les Gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 9.3, toute personne qui est ou qui a été Gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de Gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou

prévisibles, et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant, dirigeant ou responsable représentant:

9.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

9.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un Gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des Associés sont prises par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées, dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales. Toute assemblée des Associés de la Société constituée régulièrement ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'intégralité des Associés de la Société. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives et agir valablement à toute assemblée des Associés par une procuration spéciale.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée à tous les Associés par coursier ou par lettre recommandée à leur adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société ou par email ou télécopie au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux Associés par courrier ou lettre recommandée à leurs adresses inscrites dans le registre des Associés ou par email ou télécopie au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social (que ce soit une première ou une deuxième convocation), étant entendu toutefois que des décisions concernant des modifications des Statuts (et de telles décisions requérant les mêmes majorités que pour une modification statutaire) seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions.

13.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Le solde peut être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des Statuts et tel que prévu ci-après.

13.3 Les Associés peuvent décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément aux dispositions prévues ci-après.

13.4 Toute prime d'émission peut être distribuée aux Associés par décision prise en Assemblée Générale conformément aux dispositions prévues ci-après. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

13.5 Les dividendes peuvent être payés en toute devise sélectionnée par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, et peuvent être payés aux lieux et dates que le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut déterminer, sauf si l'Assemblée Générale en décide autrement. Le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider souverainement du taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq ans qui n'est pas réclamé par le détenteur de cette Part Sociale sera considéré être renoncé par le détenteur de cette Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera perçu sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

13.6 Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés comme suit:

13.6.1 un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale Ordinaire sera distribué équitablement à tous les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au prorata de leurs Parts Sociales Ordinaires, sans tenir compte de la classe, ensuite

13.6.2 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au cours de la Période pendant laquelle le dividende concerné a été déclaré.

Art. 14. Dissolution.

14.1 En cas de dissolution de la Société, pour quelque raison ou à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par les liquidateurs ou par le Conseil de Gérance alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivant de la Loi de 1915.

14.2 Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidations réglés, tout solde sera payé comme suit:

14.2.1 en premier lieu, un montant égal à (i) 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale Ordinaire et (ii) au prix de souscription total de toutes les Parts Sociales Ordinaires, sera payé équitablement à tous les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au prorata de leurs Parts Sociales Ordinaires, sans tenir compte de la classe, ensuite

14.2.2 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au cours de la Période pendant laquelle le dividende concerné a été déclaré.

Art. 15. Définitions.

Statuts	Signifie les présents statuts de la Société
Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative aux Classes Ordinaires à être annulées mais réduites par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme à être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux Statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intermédiaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de façon à ce que: $MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$ Où: MD = Montant Disponible BN = Le bénéfice net (y compris les bénéfices reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative aux Classes Ordinaires à être annulées P = pertes (y compris les pertes reportées) RL = toute somme à être placée en réserve(s) en vertu des exigences posées par la loi ou les Statuts
Conseil de Gérance	Signifie le conseil de gérance de la Société (s'il y a plus d'un gérant, sinon cela signifie le gérant unique)
Valeur d'Annulation par Part Sociale	Signifie le montant déterminé en vertu de l'article 6
Comptes Intérimaires de Classe A 2010	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe A
Classe A Ordinaire	Signifie la classe ordinaire A de parts sociales
Comptes Intérimaires de Classe B 2011	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe B

Classe B Ordinaire	Signifie la classe ordinaire B de parts sociales
Comptes Intérimaires de Classe C 2012	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe C
Classe C Ordinaire	Signifie la classe ordinaire C de parts sociales
Comptes Intérimaires de Classe D 2013	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe D
Classe D Ordinaire	Signifie la classe ordinaire D de parts sociales
Classe E Ordinaire	Signifie la classe ordinaire E de parts sociales
Comptes Intérimaires de Classe E 2014	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Classe E
Période de Classe	Signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D et la Période de Classe E
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société (ou le cas échéant, dans la mesure permise par la loi, une résolution écrite des Associés)
Date des Comptes Intérimaires	Signifie une date ultérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe Ordinaire concernée, étant entendu que cette date ne peut être ultérieure au dernier jour du troisième mois après la première année sociale suivant le premier jour de la période concernée (étant entendu que si aucun Compte Intérimaire n'est préparé, la Date des Comptes Intérimaires concernée sera censée être le dernier jour du troisième mois suivant la première année sociale suivant le premier jour de la Période concernée)
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée
Gérant	Signifie un gérant de la Société
Classe Ordinaire	Signifie la Classe Ordinaire A, la Classe Ordinaire B, la Classe Ordinaire C, la Classe Ordinaire D et la Classe Ordinaire E (émise) (et «Classes Ordinaires» signifie toutes ces Classes)
Parts Sociales Ordinaires	Signifie les parts sociales des Classes Ordinaires (ou l'une d'elle)
Associé	Signifie un détenteur de Parts Sociales de la Société
Parts Sociales	Signifie toutes les parts sociales émises dans la Société, sans tenir compte de la Classe
Montant Total d'Annulation	Signifie le montant déterminé en vertu de l'article 6

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimées à sept mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

Dont acte, fait à Luxembourg à la même date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparantes ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: T. KAUFFMAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13264. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010150132/784.

(100173397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Fipoluc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.098.

L'an deux mil dix, le huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding " FIPOLUC S.A.", avec siège social à L2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 427 du 31 octobre 1994. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587 du 16 avril 2002. La société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48098.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, demeurant professionnellement à L2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Qui désigne comme secrétaire Madame Christine ORBAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David CARELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social.
- 2) Modification subséquente des articles 1^{er} et 4 des statuts de la société.
- 3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social et de conférer aux articles 1^{er} et 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIPOLUC S.A."

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Girardeaux, C. Orban, D. Carelli et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49637. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150243/63.

(100173142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Assulux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 71.070.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010150755/0.

(100174338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Januaship Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150320/9.

(100173008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Fontainbleu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.232.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 7 juin 2010 tenue extraordinairement le 6 septembre 2010:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia JUPILLE ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2016.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Pour FONTAINBLEU S.A.

Signature

Référence de publication: 2010150246/16.

(100173300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Gers Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.636.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010150252/14.

(100173001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Goodman Cobalt Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Henrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.988.

Société constituée en date du 25 janvier 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2008, relation EAC/2008/1527, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 542 du 4 mars 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Cobalt Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150253/16.

(100173318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Mats S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 71.961.

L'an deux mille dix, le douze octobre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "MATS s.à r.l.", avec siège social à L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hespérange, en date du 23 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 946 du 10 décembre 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 71.961. au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Soheil HASHEMI ASSASSI, ingénieur diplômé, demeurant à Heisdorf,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Moshen POUSSHANCHI, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Georges KRIEGER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par lettres recommandées contenant l'ordre du jour, datées du 21 septembre 2010, et par fax daté et envoyé le 7 octobre 2010,

Que copies des lettres et des récépissés de la poste resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, cent (100) parts sociales sont présentes ou représentées à l'assemblée.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article sept des statuts. La version actuelle sera remplacée par la suivante:

"Le capital social de la société pourra, à tout moment, être modifié à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale."

2.- Modification de l'article dix-sept des statuts: introduction d'un second paragraphe:

"Au cas où une décision n'a pas réuni la moitié du capital social, la majorité reste la même à la deuxième consultation."

3.- Modification du premier alinéa de l'article dix des statuts: l'article dix, paragraphe un, sera remplacé par un nouveau:

"Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'à la condition d'un agrément préalable ou concomitant de la moitié des associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés qu'à la condition du même agrément de la moitié de tous les associés à requérir au cours de l'assemblée générale qui suit le décès de l'associé."

4.- Divers. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social de la société pourra, à tout moment, être modifié à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale."

Cette résolution est prise à la majorité de soixante-quinze (75) voix contre vingt-cinq (25) voix.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'introduire un alinéa supplémentaire à l'article dix-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17. (Dernier alinéa).** Au cas où une décision n'a pas réuni la moitié du capital social, la majorité reste la même à la deuxième consultation."

Cette résolution est prise à la majorité de soixante-quinze (75) voix contre vingt-cinq (25) voix.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article dix des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10. (Alinéa un).** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'à la condition d'un agrément préalable ou concomitant de la moitié des associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés qu'à la condition du même agrément de la moitié de tous les associés à requérir au cours de l'assemblée générale qui suit le décès de l'associé."

Cette résolution est prise à la majorité de soixante-quinze (75) voix contre vingt-cinq (25) voix.

Déclaration:

Le(s) associé(s) déclare(n), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Hashemi Assassi, M. Poushanchi, G. Krieger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2010. Relation LAC / 2010 / 45358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150982/79.

(100173949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Goodman Feldspar Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.615.

Société constituée en date du 21 février 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2008, relation EAC/2008/2668, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 757 du 28 mars 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Feldspar Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150254/16.

(100173319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Goodman Heliotrope Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.795.

Société constituée en date du 4 avril 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2008, relation EAC/2008/4684, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 1136 du 8 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Heliotrope Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150255/16.

(100173320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Lafayette 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 9.323.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.776.

Par résolutions signées en date du 29 octobre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Mr. Karl McCATHERN, avec adresse professionnelle au c/o JPMorgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, EC2V 7RF Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 22 septembre 2010.

Acceptation de la démission de Mr. Richard CROMBIE, avec adresse professionnelle au c/o JPMorgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, EC2V 7RF Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant avec effet au 22 septembre 2010.

Nomination de Mr. Patrice SICOT, avec adresse au 19, rue Pierret, F-92000 Neuilly sur Seine, France, en tant que gérant de la société avec effet au 22 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Mr. Jean-Christophe Ehlinger

Mr. Mark Doherty

Mr. Jonathan Griffin

Mr. Steven Greenspan

Mr. Patrice Sicot

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010152075/28.

(100174054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.399.843,75.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.879.

In the year two thousand and ten, on the 3 day of the month of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l. a société à responsabilité limitée having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 123.624 duly represented by Me Patrick Santer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 October 2010.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole holder of shares of Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l. (the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 123.879 and incorporated on January 23rd, 2007 by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 502 of March 31st, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time on November 5th, 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2475 of December 19th, of 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all 1,119,875 shares with a par value of EUR 1.25 each in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Insertion of a new penultimate paragraph in article 7 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman of the board of managers, (ii) the chairman of the meeting or (iii) by one class A manager and one class B manager in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) or by any two managers."

After the above has been approved, the decisions taken by the sole shareholder are as follows:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to insert a new penultimate paragraph in article 7 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman of the board of managers, (ii) the chairman of the meeting or (iii) by one class A manager and one class B manager in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) or by any two managers."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand hundred euro (1.100.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le 3^{ème} jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHENR, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.624 dûment représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 octobre 2010.

Laquelle procuration sera paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante est l'associé unique de Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l. (la "Société"), une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.879 et constituée le 23 janvier 2007 par acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 502 du 31 mars 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 5 novembre 2009, par acte du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 2475 le 19 décembre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A) L'associé unique détient toutes les 1.119.875 parts sociales d'une valeur de EUR 1,25 chacune émises dans la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants:

Insertion d'un nouveau pénultième paragraphe à l'article 7 des statuts de la Société rédigé ainsi:

«Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance sont signés par (i) le président du conseil de gérance, (ii) le président de la réunion ou par (iii) un gérant de classe A et un gérant de classe B dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B) ou par deux gérants quelconques.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'associé unique de la Société a décidé d'insérer un pénultième paragraphe à l'article 7 des statuts de la Société rédigé ainsi:

«Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance sont signés par (i) le président du conseil de gérance, (ii) le président de la réunion ou par (iii) un gérant de classe A et un gérant de classe B dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B) ou par deux gérants quelconques.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille cents euros (1.100.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Santer, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48789. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150423/101.

(100172880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Goodman Hematite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.794.

Société constituée en date du 4 avril 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2008, relation EAC/2008/4687, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 1134 du 8 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Hematite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150256/16.

(100173282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Future Prospects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.449.

L'an deux mille dix.

Le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

a) Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme FUTURE PROSPECTS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 53449, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 130 du 15 mars 1996, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 221 du 7 avril 1998,

- suivant acte sous seing privé en date du 26 juillet 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 89 du 17 janvier 2002;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 233 du 5 mars 2003,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 27 avril 2010;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

b) Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme INVESTISSEMENTS ALIMENTAIRES S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 53452, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 130 du 15 mars 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 26 juillet 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 70 du 14 janvier 2002,

ayant un capital social de huit cent vingt-six mille trois cent trente et un euros zéro quatre cents (826.331,04.- EUR) représenté par mille six cents (1.600) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 27 avril 2010;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme FUTURE PROSPECTS S.A. prédésignée, a fusionné avec la société anonyme INVESTISSEMENTS ALIMENTAIRES S.A., prédésignée, par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion inversée passé par acte du notaire instrumentant en date du 18 mai 2010, et publié au Mémorial C numéro 1182 du 7 juin 2010.

II.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'as-

semblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion inversée.

III.- Que par conséquent, la fusion de trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée INVESTISSEMENTS ALIMENTAIRES S.A..

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Régis DONATI, Robert REGGIORI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150249/58.

(100173307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Goodman Herten Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 131.887.

Société constituée en date du 13 septembre 2007, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2007, relation EAC/ 2007/11043, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 2390 du 23 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Herten Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150257/16.

(100173321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Steppe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.994.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 octobre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010150513/18.

(100173134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Goodman Jasper Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.789.

Société constituée en date du 4 avril 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2008, relation EAC/2008/4686, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 1141 du 8 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Jasper Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150258/16.

(100173283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Chinna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Chinna S.A.).**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 72.267.

L'an deux mille dix.

Le onze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHINNA S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.267 (NIN 1999 4008 687),

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1004 du 28 décembre 1999,

au capital social de cinquante mille Euros (€ 50.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50.-) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond HENSCHEN, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Monique HENSCHEN-HAAS, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transformation de la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

2.- Changement de la dénomination sociale en CHINNA S.A., SPF et modification afférente de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CHINNA S.A., SPF.

3.- Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

4.- Modification de l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

5.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en CHINNA S.A., SPF et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CHINNA S.A., SPF.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les prédites résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCÈS-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

(Signé): R. HENSCHEN, M. HENSCHEN-HAAS, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 11 novembre 2010 Relation: ECH/2010/1650 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150801/83.

(100174345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Goodman Lazulite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.614.

Société constituée en date du 21 février 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2008, relation EAC/2008/2667, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 758 du 28 mars 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Lazulite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150259/16.

(100173322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Nuzi's Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4610 Differdange, 1A, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.634.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- La société NUZI'S CAFE S.à r.l., ayant son siège social à L-4610 Differdange, 1a, rue de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 septembre 2008, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C no 2456 en date du 8 octobre 2008,

ici représentée par ses deux gérants, à savoir:

- Monsieur Marcel LAHURE, gérant administratif, né à Differdange, le 24 mars 1956 (Matricule 1956 0324 173), demeurant à L-4650 Niedercorn, 105, rue Prinzenberg,

- Madame Sylvie GROSS, gérante technique, née à Differdange, le 23 mars 1956 (Matricule 1956 0323 185), demeurant à L-4650 Niedercorn, 105, rue Prinzenberg,

2.- Monsieur Marcel LAHURE, préqualifié, agissant en nom personnel,

3.- Madame Sylvie GROSS, préqualifiée, agissant en nom personnel,

4.- Mademoiselle Carole LAHURE, professeur stagiaire, née à Niedercorn, le 4 juillet 1983 (Matricule 1983 0704 046), demeurant à L-4650 Niedercorn, 105, rue Prinzenberg, agissant en nom personnel,

4.- Monsieur Ronnie LAHURE, employé privé, né à Niedercorn, le 10 juillet 1989 (Matricule 1989 0710 150), demeurant L-4650 Niedercorn, 105, rue Prinzenberg, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts de la société NUZI'S CAFE S.à r.l. sont actuellement réparties de la manière suivante:

1.- Monsieur Marcel LAHURE, préqualifié: Trente-cinq parts sociales,	35
2.- Madame Sylvie GROSS, préqualifiée: Trente-cinq parts sociales,	35
3.- Mademoiselle Carole LAHURE, préqualifiée: Quinze parts sociales,	15
4.- Monsieur Ronnie LAHURE, préqualifié: Quinze parts sociales,	15
TOTAL: CENT parts sociales,	100

Par les présentes, Mademoiselle Carole LAHURE, prénommée, déclare céder et transporter les quinze (15) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Ronnie LAHURE, prénommé, ce acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de mille huit cent soixante-quinze euro (€ 1.875.-), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, dont titre et quittance.

La société à responsabilité limitée NUZI'S CAFE S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais réparti de la manière suivante:

1.- Monsieur Marcel LAHURE, préqualifié: Trente-cinq parts sociales,	35
2.- Madame Sylvie GROSS, préqualifiée: Trente-cinq parts sociales,	35
3.- Monsieur Ronnie LAHURE, préqualifié: Quinze parts sociales,	30
TOTAL: CENT parts sociales,	100

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé l'acte avec le notaire.

Signé: Lahure, Gross, Lahure, Lahure, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2010. Relation: EAC / 2010 /13281. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 8 novembre 2010.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010150672/55.

(100171914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

T.N.D. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4738 Pétange, 2, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.594.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "NORBERTO s.à r.l.", ayant son siège social à L-4738 Pétange, 2, rue Prince Henri, en voie d'inscription au R.C.S.L.,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Norberto DINIS DA SILVA, machiniste, demeurant à Pétange.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- le transport public routier de marchandises et la location de véhicules de tout tonnage sous forme ADR ou non, l'activité de commissionnaire de transport et de consultant, le négoce, l'import-export et le courtage;

- l'exploitation d'une entreprise de canalisations, de terrassements, de démolition de tous genres et d'excavations de terrains, ainsi que l'achat et la vente de tous les articles et machines de la branche;

- le transport national et international de marchandises par route.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra généralement effectuer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "T.N.D. s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales extraordinaires.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société à responsabilité limitée "NORBERTO s.à r.l.", préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Norberto DINIS DA SILVA, machiniste, né à Campanho/Mondim de Basto (Portugal), le 12 juillet 1979, demeurant à L-4738 Pétange, 2, rue Prince Henri est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social est établi à L-4738 Pétange, 2, rue Prince Henri.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DINIS DA SILVA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 novembre 2010. Relation: CAP/2010/3914. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 11 novembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010151461/146.

(100172771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Goodman Leucite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.790.

Société constituée en date du 4 avril 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2008, relation EAC/2008/4683, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 1136 du 8 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Leucite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150260/16.

(100173284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Goodman Magnetite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.797.

Société constituée en date du 4 avril 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2008, relation EAC/2008/4685, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 1138 du 8 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Magnetite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150261/16.

(100173285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Gastrom Pommerlach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 98.488.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2010 ce qui suit:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Madame Annette Knauf, de Monsieur Ernest Schmitz et de Monsieur Michel Kune et de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Justin Dostert. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

1) Madame Annette Knauf, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot

- 2) Monsieur Ernest Schmitz, commerçant, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot
3) Monsieur Michel Kune, cuisinier, demeurant à L-9964 Huldange, 3, op d'Schmëtt.

Commissaire aux comptes

Monsieur Justin DOSTERT, indépendant, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour extrait conforme

GASTROM POMMERLACH SA

Référence de publication: 2010150876/22.

(100174313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Oxford Aviation Academy Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.412.343,75.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.026.

In the year two thousand and ten, on the 3 day of the month of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l. a société à responsabilité limitée having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 123.879 duly represented by Me Patrick Santer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 October 2010.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole holder of shares of Oxford Aviation Academy Luxembourg 3 S.à r.l. (the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 125.026 and incorporated on March 1st, 2007 by deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Remich (Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 863 of May 12th, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time on November 5th, 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2475 of December 19th, of 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all 1,129,875 shares with a par value of EUR 1.25 each in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Insertion of a new penultimate paragraph in article 7 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman of the board of managers, (ii) the chairman of the meeting or (iii) by one class A manager and one class B manager in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) or by any two managers."

After the above has been approved, the decisions taken by the sole shareholder are as follows:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to insert a new penultimate paragraph in article 7 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman of the board of managers, (ii) the chairman of the meeting or (iii) by one class A manager and one class B manager in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) or by any two managers."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred euro (1.100.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le 3^{ème} jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.879 dûment représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 octobre 2010.

Laquelle procuration sera paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante est l'associé unique de Oxford Aviation Academy Luxembourg 3 S.à r.l. (la "Société"), une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.026 et constituée le 1^{er} mars 2007 par acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Remich (Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 863 du 12 mai 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 5 novembre 2009, par acte du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 2475 le 19 décembre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A) L'associé unique détient toutes les 1.129.875 parts sociales d'une valeur de EUR 1,25 chacune émises dans la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants:

Insertion d'un nouveau pénultième paragraphe à l'article 7 des statuts de la Société rédigé ainsi:

«Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance sont signés par (i) le président du conseil de gérance, (ii) le président de la réunion ou par (iii) un gérant de classe A et un gérant de classe B dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B) ou par deux gérants quelconques.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'associé unique de la Société a décidé d'insérer un pénultième paragraphe à l'article 7 des statuts de la Société rédigé ainsi:

«Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance sont signés par (i) le président du conseil de gérance, (ii) le président de la réunion ou par (iii) un gérant de classe A et un gérant de classe B dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B) ou par deux gérants quelconques.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille cent euros (1.100 EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Santer, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48790. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150424/101.

(100172881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Goodman Malachite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.761.

Société constituée en date du 4 avril 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2008, relation EAC/2008/4681, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 1124 du 7 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Malachite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150262/16.

(100173286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Goodman Pyrite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 142.258.

Société constituée en date du 02 octobre 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2008, relation EAC/2008/12608, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 2631 du 28 octobre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Pyrite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150263/16.

(100173323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Gastrom Schmëtt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 98.487.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2010 ce qui suit:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Madame Annette Knauf, de Monsieur Ernest Schmitz et de Monsieur Michel Kune et de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Justin Dostert. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

- 1) Madame Annette Knauf, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot
- 2) Monsieur Ernest Schmitz, commerçant, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot
- 3) Monsieur Michel Kune, cuisinier, demeurant à L-9964 Huldange, 3, op d'Schmëtt.

Commissaire aux comptes

Monsieur Justin DOSTERT, indépendant, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour extrait conforme
GASTROM SCHMËTT SA

Référence de publication: 2010150877/22.

(100174314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Tiger Holding Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 136.045.

In the year two thousand ten, on the twenty sixth day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Five S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on January 8, 2008, amended for the last time by deed enacted on March 3, 2010, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 136 045.

The meeting is opened at 2 pm and presided by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the last sentence of article 10 of the articles of association, in order to give it the following content: "The shares are divisible with regard to the Company".

2. Increase of the corporate capital by an amount of 16,294.95USD (sixteen thousand two hundred ninety four United States Dollars and ninety five cents) so as to raise it from its present amount of 986,090.-USD (nine hundred eighty six thousand ninety United States Dollars) to 1,002,384.95 USD (one million two thousand three hundred eighty four United States Dollars and ninety five cents) by the issue of 465.57 (four hundred sixty five point fifty seven) new redeemable shares of class D of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to amend the last sentence of article 10 of the articles of association, in order to give it the following content: "The shares are divisible with regard to the Company".

Second resolution:

The meeting, decides to increase the corporate capital by an amount of 16,294.95USD (sixteen thousand two hundred ninety four United States Dollars and ninety five cents) so as to raise it from its present amount of 986,090.-USD (nine hundred eighty six thousand ninety United States Dollars) to 1,002,384.95 USD (one million two thousand three hundred eighty four United States Dollars and ninety five cents) by the issue of 465.57 (four hundred sixty five point fifty seven) new redeemable shares of class D of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each as follows:

Class D shares	Shares	USD
Tiger Holding Five Parent S.à r.l.	465.57	16,294.95

Intervention - Subscription - Payment

"Tiger Holding Five Parent S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 136 048.

Here represented by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of proxies;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class D shares	Shares	USD
Tiger Holding Five Parent S.à r.l.	465.57	16,294.95

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 16,294.95 USD (sixteen thousand two hundred ninety four United States Dollars and ninety five cents), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

“ **8.1.** The Company’s capital will be divided into redeemable shares of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company’s capital is set at 1,002,384.95 USD (one million two thousand three hundred eighty four United States Dollars and ninety five cents) represented by 3,634 (three thousand six hundred thirty four) redeemable shares of class B, 3,818 (three thousand eight hundred eighteen) redeemable shares of class C, 7,423.57 (seven thousand four hundred twenty three point fifty seven) redeemable shares of class D, 3,651 (three thousand six hundred fifty one) redeemable shares of class E, 1,303 (one thousand three hundred three) redeemable shares of class F, 7,400 (seven thousand four hundred) redeemable shares of class G and 1,410 (one thousand four hundred ten) redeemable shares of class H of 35.-USD (thirty-five United States Dollars) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 pm.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt six octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Five S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 8 janvier 2008, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 3 mars 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 136 045.

L’assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente prie le notaire d’acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l’acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dernière phrase de l’article 10 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante: «Les parts sont divisibles à l’égard de la Société ».

2. Augmentation du capital social à concurrence d’un montant de 16.294,95USD (seize mille deux cent quatre vingt quatorze Dollars US et quatre vingt quinze cents), pour le porter de son montant actuel de 986.090,-USD (neuf cent quatre vingt six mille quatre vingt dix Dollars US) à 1.002.384,95,-USD (un million deux mille trois cent quatre vingt quatre Dollars US et quatre vingt quinze cents) par l’émission d’un total de 465,57 (quatre cent soixante cinq virgule cinquante sept) nouvelles parts sociales rachetables de classe D d’une valeur nominale de 35,-USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.-Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dernière phrase de l'article 10 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante: «Les parts sont divisibles à l'égard de la Société».

Deuxième résolution:

L'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant 16.294,95USD (seize mille deux cent quatre vingt quatorze Dollars US et quatre vingt quinze cents), pour le porter de son montant actuel de 986.090,-USD (neuf cent quatre vingt six mille quatre vingt dix Dollars US) à 1.002.384,95,-USD (un million deux mille trois cent quatre vingt quatre Dollars US et quatre vingt quinze cents) par l'émission d'un total de 465,57 (quatre cent soixante cinq virgule cinquante sept) nouvelles parts sociales rachetables de classe D d'une valeur nominale de 35,-USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire et d'admettre à la souscription les de 465,57 (quatre cent soixante cinq virgule cinquante sept) nouvelles parts rachetables de classe D comme suit:

Parts sociales de classe D	Parts sociales	USD
Tiger Holding Five Parent S.à r.l.	465,57	16.294,95

Intervention - Souscription - Paiement

Tiger Holding Five Parent S.à. r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 136 048.

Représentée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, a déclaré souscrire 465,57 (quatre cent soixante cinq virgule cinquante sept) nouvelles parts sociales rachetables de classe D, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe D	Parts sociales	USD
Tiger Holding Five Parent S.à r.l.	465,57	16.294,95

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 16.294,95USD (seize mille deux cent quatre vingt quatorze Dollars US et quatre vingt quinze cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,-(trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 1.002.384,95,-USD (un million deux mille trois cent quatre vingt quatre Dollars US et quatre vingt quinze cents), représenté par 3.634 (trois mille six cent trente quatre) parts sociales rachetables de classe B, 3.818 (trois mille huit cent dix huit) parts sociales rachetables de classe C, 7.423,57 (sept mille quatre cent vingt trois virgule cinquante sept) parts sociales rachetables de classe D, 3.651 (trois mille six cent cinquante et une) parts sociales rachetables de classe E, 1.303 (mille trois cent trois) parts sociales rachetables de classe F, 7.400 (sept mille quatre cents) parts sociales rachetables de classe G et 1.410 (mille quatre cent dix) parts sociales rachetables de classe H, ayant une valeur nominal de USD 35,-(trente-cinq dollars US) chacune. »

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47546. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151126/159.

(100174195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Equinox, ayant son siège social à Luxembourg, 35, Bvd du Prince Henri, ici représentée par Christophe VELLE et Federico FRANZINA, employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant sur base d'une décision de Equinox dont une copie reste annexée,

en sa qualité de gérant unique commandité de la société en commandite par actions dénommée «EQUINOX TWO S.C.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 35, Bvd du Prince Henri,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 90739, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C-N° 19 92 de 2010 page 95575,

Laquelle société comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.-Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 110.822 (cent dix mille huit cent vingt deux Euros) divisés en:

(1) 1.164 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);

(2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les «Actions B») d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;

(3) 78.658 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions Rachetables»).

2.-Qu'aux termes de l'article 6.2 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à trois cent dix mille euros (310.000 EUR) divisé en mille cinq cent quarante-deux (1542) Actions A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, trente et un mille (31.000) Actions B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (277.458) Actions Rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les articles 6.3. à 6.7. alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

6.3 Durant une période de cinq (5) ans, à partir de la date de publication des présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) le capital social émis jusqu'au montant du capital social total autorisé par l'émission d'Actions A et d'Actions Rachetables additionnelles sans réserver aux détenteurs d'Actions existant (ci-après les «Actionnaires») un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix de souscription des Actions A et des Actions Rachetables nouvellement émises (y compris le montant de la prime, si prévu) et la période pour souscrire à ces Actions A et à ces Actions Rachetables nouvellement émises.

6.4 Au cas où l'Actionnaire Commandité effectuerait une augmentation du capital social de la Société, conformément aux dispositions du présent Article VI, il mettra en œuvre, ou fera de sorte que, toutes les étapes requises ou nécessaires soient mises en œuvre aux termes des dispositions applicables de la loi pour effectuer et publier cette augmentation de capital et pour apporter les modifications consécutives des présents Statuts.

6.5 Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant les modalités requises pour modifier aux présents Statuts.

6.6 La Société peut, dans la limite des dispositions applicables de la loi et conformément aux présents Statuts, acheter ses propres Actions.

6.7 La Société pourra également émettre au fil du temps des parts bénéficiaires, de la valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune (ci-après les «Parts Bénéficiaires»), ayant les droits et les obligations prévus par les présents Statuts. Les présents Statuts autorisent l'Actionnaire Commandité à émettre (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) jusqu'à 155.855 Parts Bénéficiaires d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, sans réserver aux Porteurs de Parts Bénéficiaires existant un droit préférentiel de souscription des Parts Bénéficiaires émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix d'émission et la période pour la souscription des Parts Bénéficiaires nouvellement émises.

Les modifications des présents Statuts seront effectuées par acte notarié.

3.- Que par décision du Commandité prise en date du 19 octobre 2010 une copie de cette décision, après avoir été signée "ne varietur" par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 2.046,-(deux mille quarante six Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 110.822 (cent dix mille huit cent vingt deux Euros) à EUR 112.868 (cent douze mille huit cent soixante huit Euros),

par l'émission de 2.046 (deux mille quarante six) actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,-(un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente deux Euros et cinquante huit Cents) par action,

et a accepté la souscription de ces nouvelles actions par 33 (trente trois) actuels actionnaires de la société, et ce au prorata de leur participation actuelle,

lesquels ont souscrits, dans des proportions telles qu'indiquées sur 33 (trente trois) bulletins de souscription annexés audit décision, à la totalité des 2.046 (deux mille quarante six) actions rachetables d'une valeur nominal de EUR 1,-(un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente deux Euros et cinquante huit Cents) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 2.931.058,68 (deux millions neuf cent trente et un mille cinquante huit Euros et soixante huit Cents),

et les libèrent moyennant une contribution en espèces totale de EUR 2.933.104,68 (deux millions neuf cent trente trois mille cent quatre Euros et soixante huit Cents)

4.-La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de de EUR 2.933.104,68 (deux millions neuf cent trente trois mille cent quatre Euros et soixante huit Cents)

a été créditée sur le c/c de ladite société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.-Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 112.868 (cent douze mille huit cent soixante huit Euros),

de sorte que l'article 6.1 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

English version:

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 112.868,-(one hundred and twelve thousands eight hundred and sixty eight Euro) divided into:

- (1) 1.164 non-redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "A Shares");
- (2) 31,000 non-redeemable management shares (the "B Shares") having a par value of Euro one (EUR 1.00) each;
- (3) 80.704 redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "the Reedemable Shares").

Version française:

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 112.868 (cent douze mille huit cent soixante huit Euros), divisé en:

- (1) 1.164 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);
- (2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les «Actions B») d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;
- (3) 80.704 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions Rachetables»).

Frais - Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 3.300,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la société comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 6.1 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ch. VELLE, F. FRANZINA, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 27 octobre 2010, LAC/2010/47125: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150191/111.

(100172549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Goodman Serpentine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.428.

Société constituée en date du 14 juillet 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2008, relation EAC/2008/4678, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 1992 du 16 août 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Serpentine Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150264/16.

(100173287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Renaissance Agence Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8281 Kehlen, 4, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 56.598.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 novembre 2010 à 10h00 au siège social de la société

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des trois administrateurs, à savoir:

1. Madame Françoise Bruna, née le 1^{er} avril 1947 à Esch-sur-Alzette au Luxembourg, demeurant, 4 rue d'Olm, L-8281 Kehlen,

2. Monsieur Manfred Neu, né le 7 mai 1937 à Steinbach/Ottweiler en Allemagne, demeurant, 4 rue d'Olm, L-8281 Kehlen,

3. Cantony Inc, immatriculée au IBC des British Virgin Islands sous le numéro 461593, avec siège social, Akara Building, 24 De Castro Sreet Wickhams Cay I, 3136 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par M. Lex Thielen, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, demeurant professionnellement, 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg,

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer en tant qu'administrateurs les sociétés Kevin Management S.A. et Bryce Invest S.A.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Lighthouse Services S.à r.l., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 69.995, avec siège social 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non actionnaires.

Réunion du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, Madame Françoise Bruna, prénommée, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Renaissance Agence Immobilière S.A.

Référence de publication: 2010151073/29.

(100174074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 134.669.

Société constituée en date du 17 décembre 2007, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2007, relation EAC/2007/16287, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 179 du 23 janvier 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150265/16.

(100173288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Goodman Tanzanite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 142.259.

Société constituée en date du 02 octobre 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2008, relation EAC/2008/12607, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 2632 du 28 octobre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Tanzanite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150266/16.

(100173324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Weser Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 123.618.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 10 novembre 2010

En date du 10 novembre 2010, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Charles BLACKBURN de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Apwinder SUMAL, née le 29 juin 1978 à Coventry, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 1, Great Winchester Street, EC2N 2DB Londres, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jean-Michel HAMELLE

Madame Jennifer LEE

Monsieur David VAN STEENKISTE

Monsieur David A. REUBEN

Madame Apwinder SUMAL

Mise à jour

Les sièges sociaux des associés cités ci-après ont été transférés de la manière suivante:

- ECO Luxembourg S.à r.l.: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- ECR Luxembourg S.à r.l.: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Marvico Investments Limited: 2, Prodromou & Zinosos Kitieos street, 2064 Nicosie, Chypre
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Weser Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010151141/29.

(100174216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Goodman Turquoise Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.759.

Société constituée en date du 4 avril 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2008, relation EAC/2008/4678, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 1123 du 7 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Turquoise Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010150267/16.

(100173289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

General Construction and Development Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 49.836.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 1^{er} octobre 2010

- L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire de la société CLERC SA, ayant son siège au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, immatriculée au RC Luxembourg sous le numéro B 92 376.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 pour approuver les comptes au 31.12.2010.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010150275/15.

(100173151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

GEO M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 141.999.

En sa qualité de commissaire aux comptes, la société EWA REVISION S.A., avec siège social à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, démissionne avec effet immédiat de son poste qui lui a été confié par la société à responsabilité limitée GEO M Sàrl, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 999, avec siège social à L – 1325 Luxembourg, 1, Rue de la Chapelle.

Ettelbruck, le 22 octobre 2010.

EWA REVISION S.A.

Raphaël LOSCHETTER

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2010150276/15.

(100173039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Atrium Invest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 133.639.

Im Jahre zweitausendundzehn, am sechszwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, im Amtssitz zu Mersch.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft „ATRIUM INVEST SICAV-SIF“, mit Sitz zu L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

Die Aktiengesellschaft „ATRIUM INVEST SICAV-SIF“ wurde gegründet gemäß Urkunde von Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz zu Sassenheim, vom 7. November 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 2762 vom 30. November 2007, gegründet.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Marc BOESEN, beruflich wohnhaft in Findel-Golf,

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herr Cristian WOLFF, beruflich wohnhaft in Findel-Golf.

I. Der Vorsitzende erstellt die Anwesenheitsliste und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste, sowie die von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar unter Hinzufügung des Zusatzes "ne varietur" unterzeichneten Vollmachten, bleiben der gegenständlichen Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

II. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Beschluss über die Änderung des Artikels 2 der Satzung hinsichtlich der Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre nach L-1748 Findel-Golf, 8 rue Lou Hemmer.

2) Verschiedenes.

II. Dass gemäß vorerwählter Anwesenheitsliste das gesamte Gesellschaftskapital zu der hier gegenständlichen außerordentlichen Generalversammlung anwesend und rechtsgültig vertreten ist und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung rechtskräftig zusammengesetzt ist und über die Tagesordnung beraten und beschließen kann.

Sodann erklärt sich Generalversammlung über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt und mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung über und fasst nach Beratung und Verzicht auf eine formelle Einberufung einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird verlegt von L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre nach L-1748 Findel-Golf, 8 rue Lou Hemmer mit nachfolgender Abänderung von Artikel 2 der Satzung wie folgt:

« **Art. 2. Geschäftssitz.** Geschäftssitz der Gesellschaft ist in Findel-Golf (Gemeinde Niederanven), Großherzogtum Luxemburg.

Tochtergesellschaften, Zweigstellen und sonstige Geschäftsstellen können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

Der Geschäftssitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb der Gemeinde Niederanven geändert werden.

Die Verlegung des Geschäftssitzes in eine andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg bedarf eines Beschlusses der Aktionärsversammlung, welche unter den für Satzungsänderungen vorgesehenen Bedingungen entscheidet.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär, so wird der Beschluss zur Verlegung des Geschäftssitzes in eine andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg durch den Alleinaktionär getroffen».

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Findel-Golf, am Datum wie eingangs erwähnt.

Im Anschluss an die Verlesung des Inhalts der gegenständlichen Urkunde durch den unterzeichnenden Notar, wurde diese durch die erschienenen Parteien und den unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. BOESEN, C. WOLFF, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 octobre 2010. Relation: MER/2010/1993. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (gezeichnet): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Mersch, den 16. November 2010.

Référence de publication: 2010150726/55.

(100173755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Geopark II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.188.

En sa qualité de commissaire aux comptes, la société EWA REVISION S.A., avec siège social à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, démissionne avec effet immédiat de son poste qui lui a été confié par la société anonyme GEOPARK II S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142 188, avec siège social à L – 1325 Luxembourg, 1, Rue de la Chapelle.

Ettelbruck, le 22 octobre 2010.

EWA REVISION S.A.

Raphaël LOSCHETTER

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2010150277/15.

(100173040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Gerinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 8.759.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GERINTER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1969, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 29 de 1970. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 267 du 16 février 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47805. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150278/56.

(100172641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Hakoris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.960.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010150284/13.

(100172617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Helios Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.347.

EXTRAIT

En date du 27 octobre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du «12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg».

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que le gérant B Marjoleine Van Oort et le gérant A Wim Rits ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010150285/16.

(100173358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Holdinfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.902.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010150291/13.

(100173059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Hercules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.558.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010150287/11.

(100172702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Hudson River Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. INFORMATION INTEGRITY (Luxembourg) S.à r.l.).

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 57.695.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57308 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150288/11.

(100173168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Henri Guillaume II, Société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg E 3.955.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 29 octobre 2010

Suite à des cessions de parts sociales intervenues en date du 29 octobre 2010, il résulte que l'article 5 des statuts se lit désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 3.000.-EUR (trois mille euros), représenté par 30 (trente) parts sociales de 100.-EUR (cent euros) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces, ce que les associés reconnaissent expressément. Les parts sociales sont détenues comme suit:

1. Monsieur Alex Schmitt,	6 parts sociales
2. Monsieur Guy Arendt,	3 parts sociales
3. Monsieur Alain Steichen,	3 parts sociales
4. Monsieur Jean Steffen,	3 parts sociales
5. Monsieur Laurent Lazard,	3 parts sociales
6. Monsieur Fabio Trevisan,	3 parts sociales
7. Madame Anne Morel,	3 parts sociales
8. Monsieur Luc Courtois,	3 parts sociales
9. Monsieur Pierre-Alexandre Degehet	3 parts sociales
Total:	30 parts sociales".

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Guy ARENDT

Mandataire

Référence de publication: 2010152063/27.

(100174053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Information Services Trans Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 84.570.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 12 novembre 2010 que le siège social de la société sera transféré au 15 novembre 2010

de

412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg

à

208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010150305/16.

(100173263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

High Noon Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010150290/11.

(100173043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Hong Kong Garden Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 15, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010150292/10.

(100172838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Ighen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.876.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 25 octobre 2010, enregistré à Luxembourg A.C. le 27 octobre 2010, LAC/2010/47024, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2010150916/21.

(100174280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Ile de France Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 57.180.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 3 novembre 2010

1. L'assemblée renouvelle le mandat de la société CLERC SA, ayant son siège au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 92 376 au poste de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 pour approuver les comptes au 31.12.2010.

Luxembourg, 4 novembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010150304/15.

(100173152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Eurazeo Management Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.188.

—
Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 28 juin 2010 que Monsieur Bertrand Michaud, directeur de société, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227, né le 21 novembre 1961 à Paris, France, est nommé administrateur de la Société, la nomination prenant effet à la date d'obtention de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF").

L'agrément de la CSSF ayant été obtenu en date du 14 octobre 2010, Monsieur Bertrand Michaud est en conséquence administrateur de la Société à compter du 14 octobre 2010. Monsieur Bertrand Michaud est nommé en remplacement de Monsieur Stef Oostvogels qui a démissionné en date du 14 octobre 2010.

Monsieur Bertrand Michaud est nommé pour une période d'un an prenant fin à l'issue des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société délibérant sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Laurent Guérineau / François Pfister

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010151338/20.

(100172967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Woolwatts International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.825.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2010.

Pour Woolwatts International S.A.

Mr. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2010151272/13.

(100172757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.
